



## Le RÉPOM

*Réseau national de surveillance de la qualité de l'eau et des sédiments des ports maritimes*

- ▶ Une aide aux gestionnaires de ports.
- ▶ Un atout pour l'exercice de la police de l'eau.
- ▶ Une meilleure appréciation des indicateurs de la qualité des eaux et des sédiments portuaires.

Dans le cadre du Code de l'Environnement, les gestionnaires des milieux aquatiques littoraux doivent disposer d'informations pour assurer les tâches régaliennes de police de l'eau mais également acquérir la connaissance nécessaire à leur mise en œuvre.

Par ailleurs, la connaissance de la qualité du milieu et le suivi de son évolution sont indispensables aux actions du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable et au respect d'un nombre croissant de conventions internationales.

## Pour plus d'informations sur le RÉPOM

### vous pouvez consulter

- ▶ le site du ministère de l'Écologie et du Développement Durable  
<http://www.environnement.gouv.fr>
- ▶ le site du Réseau National des Données sur l'Eau (ou SIE)  
<http://www.rnde.tm.fr>  
rubrique : Accès aux données, lien : port
- ▶ les Cellules Qualité des Eaux Littorales (CQEL) (leurs coordonnées peuvent être obtenues auprès des Directions départementales de l'Équipement, des services maritimes et des ports autonomes)



## Le RÉPOM

*Réseau national de surveillance de la qualité de l'eau et des sédiments des ports maritimes*

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DIRECTION DE L'EAU

20, avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Jusqu'en 1997, parmi les réseaux nationaux de suivi du milieu littoral existants, aucun ne prenait en compte la problématique portuaire. Or, les activités pratiquées dans les ports maritimes influent sur la qualité du milieu aquatique malgré les mesures de prévention mises en place sans toutefois que leur impact soit réellement bien connu.

C'est pourquoi, par circulaire du 7 mars 1997, le Ministère chargé de l'environnement a mis en place le Réseau national de surveillance des ports maritimes dénommé RÉPOM, à partir des réseaux départementaux de suivi de la qualité des ports que géraient les Cellules Qualité des Eaux Littorales (CQEL) avec la participation financière de nombreux gestionnaires de ports.

## 📌 L'objectif du RÉPOM

L'objectif du RÉPOM est d'évaluer et de suivre l'évolution de la qualité des eaux et des sédiments des bassins portuaires afin, à partir des résultats obtenus, d'identifier l'impact de ces installations portuaires sur les usages du milieu, qu'ils soient pratiqués dans l'enceinte ou à proximité du port.

## 📌 Les ports concernés

Les différents types de ports maritimes sont pris en compte : ports militaires, de commerce, de pêche et de plaisance. Hormis les ports militaires, les ports ont été répartis en 3 ou 4 classes, selon leur importance. Seuls ceux de classes 2, 3 ou 4 font l'objet d'un suivi (voir tableau ci-dessous).

En 2003, le RÉPOM concerne 186 ports dans 24 départements littoraux en métropole et 5 ports outre-mer (voir la liste des ports sur le site internet du RNDE).

## 📌 Les programmes

Le RÉPOM comporte deux programmes : le programme Eau, le programme Sédiment. Une trame minimale en terme de fréquence d'analyse et de nombre de points de prélèvement, commune à tous les départements, a été définie, les CQEL pouvant en moduler le contenu en fonction de leur problématique locale (voir tableau ci-dessous).

### 📌 Le programme Eau

Les paramètres à analyser ont été retenus dans un objectif de connaissance globale de la qualité des eaux et pour attirer l'attention des services concernés sur l'existence ou la présomption de tel ou tel problème et non pas pour rechercher un type de pollution spécifique. Les analyses portent donc sur les principaux germes-tests indicateurs de pollution fécale et sur des analyses physico-chimiques simples.

Elles sont complétées par des observations du plan d'eau et des abords :

#### 📌 bactériologie :

- *Escherichia coli* ou coliformes fécaux
- streptocoques fécaux

#### 📌 physico-chimie :

- température
- salinité
- oxygène dissous
- matières en suspension
- transparence (disque de Secchi)
- ammonium

- orthophosphates (optionnel)
- nitrates (optionnel)
- turbidité (optionnel)

### 📌 Le programme Sédiment

Le suivi porte sur les contaminants figurant dans l'arrêté du 14 juin 2000 relatif aux niveaux de référence à prendre en compte lors de l'analyse de sédiments marins ou estuariens présents dans le milieu naturel ou portuaire. Les paramètres mesurés sont :

#### 📌 Descriptif du sédiment

- granulométrie
- teneur en eau
- carbone organique total
- aluminium

#### 📌 Micropolluants

- arsenic [As]
- cadmium [Cd]
- chrome [Cr]
- cuivre [Cu]
- mercure [Hg]
- nickel [Ni]
- plomb [Pb]
- étain [Sn]
- zinc [Zn]
- hydrocarbures totaux
- HAP [hydrocarbures aromatiques polycycliques] (optionnel)
- TBT [tributylétain] (optionnel)
- PCB [polychloroophényles] (optionnel)

Programmes	Ports Militaires	Ports de commerce			Ports de pêche			Ports de plaisance	
		Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 2	Classe 3
		0,5 à 2 MT/an ou 0,2 à 0,5 M de passagers	2 à 10 MT/an ou 0,5 à 2 M de passagers	> à 10 MT/an ou > 2 M de passagers	2000 à 5000 T/an	5000 à 10000 T/an	Plus de 10000 T/an	500 à 1000 anneaux	Plus de 1000 anneaux
Eau (fréquence d'analyse ; Nombre minimum de points de prélèvement)	4 fois par an 2 points	4 fois par an 1 point	4 fois par an 1 point	4 fois par an 2 points	4 fois par an 1 point	4 fois par an 1 point	4 fois par an 2 points	2 fois /an 1 fois en été 1 fois en hiver 1 point	4 fois par an 3 fois en été 1 en hiver 1 point
Sédiment (fréquence d'analyse)	1 par an	1 fois tous les 2 ans	1 fois tous les 2 ans	1 fois par an	1 fois tous les 3 ans	1 fois tous les 3 ans	1 fois par an	1 fois tous les 3 ans	1 fois tous les 2 ans

**MISE EN OEUVRE DU REPOM****RESEAU NATIONAL DE SURVEILLANCE DES PORTS MARITIMES****Département du Var**

NOMENCLATURE DES PORTS	NATURE	CLASSE	EAU				SEDIMENTS		
			Eté	Hiver	Nombre de points de prélèvements	Nombre d'analyses (à partir de X ou Y échantillons élémentaires)	Campagnes		
Toulon	Militaire		4 : un par trimestre		4	3			
Toulon-Côte-d'Azur	Commerce	3	4 : un par trimestre		2	2	Prélèvements tous les 2 ans		
La Seyne – Brégaillon nord	Commerce	2	4 : un par trimestre		1	1			
Bandol	Plaisance	3	4 fois par an :  - 3 fois en été  - 1 fois en hiver		1	1			
Hyères - Saint Pierre	Plaisance	3			4	4			
La Londe - Miramar	Plaisance	3			3	3			
Le Lavandou	Plaisance	3			3	3			
Cavalaire	Plaisance	3			2	2			
Cogolin	Plaisance	3			3	3			
Port Grimaud	Plaisance	3			3	3			
Saint Raphaël - Santa Lucia	Plaisance	3			2	2			
Saint Cyr - Les Lecques	Plaisance	2			2 fois par an :  - 1 fois en été  - 1 fois en hiver		1	1	Prélèvements tous les 3 ans
Sanary	Plaisance	2					1	1	
Les Embiez	Plaisance	2	2	2					
Six-Fours - Le Brusç	Plaisance	2	1	1					
Saint Mandrier	Plaisance	2	1	1					
Toulon - Vieille Darse	Plaisance	2	1	1					
Hyères - Porquerolles	Plaisance	2	1	1					
Bormes - La Favière	Plaisance	2	1	1					
Saint Tropez	Plaisance	2	2	2					
Sainte Maxime	Plaisance	2	2	2					
Fréjus - Port Fréjus	Plaisance	2	1	1					



## LOCALISATION DES POINTS DE PRELEVEMENT DU REPOM

SAINT CYR  
NOUVEAU PORT DES LECQUES



0 100 m

- point de prélèvement eau
- points de prélèvement des échantillons élémentaires de sédiments





## CELLULE QUALITE DES EAUX LITTORALES DU VAR

## POINTS SEDIMENTS

Saint Cyr : nouveau port des Lecques : S1+S2+S3+S4+S5 - 5 prélèvements réunis

Type  
Plaisance

Classe 2 (selon nomenclature du REPOM)

NOM  DU  PORT	DATE  DU  PRELEVEMENT	Granulométrie							Matières volatiles à 550 °C  %	Densité	azote Kjeldahl  %	azote Kjeldahl  mg/kg sec	Carbone Organique Total  %	Phosphore	Phosphore total  mg/kg sec	pH	Al  g/kg sec	As  mg/kg sec	Cd  mg/kg sec	Cr  mg/kg sec	Cu  mg/kg sec	Sn  mg/kg sec	Hg  mg/kg sec	Ni  mg/kg sec	Pb  mg/kg sec	Zn  mg/kg sec	Hydrocarbures Polyarom		
		>2mm  %	<2mm					H.P.A.  µg/kg sec																			naphtalène  µg/kg sec	acénaphthylène  µg/kg sec	
			>500µm  %	500 à 250µm  %	250 à 163µm  %	163 à 63µm  %	<63µm  %																						<2µm  %
St-Cyr Les Lecques	05/11/1999	18,91	1,61	11,96	10,67	31,17	44,6		20,58		0,530		8,33	364		9,61	12,7	0,229	33	153	2,70	0,20	56	54	200	10760			
St-Cyr Les Lecques	10/10/2002	8,9	20,6	12,4	13,1	23,6	30,3		7,3		0,11		1,2	226		6,12	12,0	0,100	24	53		0,09	<10	66	84		3	221	
St-Cyr Les Lecques	28/02/2005	20,9	13,1	26,3	18,5	15,9	26,3	<1	5,4	2,52		1004	1,28		314	4	9,0	<0,2	19	89		<0,05	<5	25	89		<15	<10	
St-Cyr Les Lecques	10/10/2007	14,3	10,7	18,5	11,2	14,7	44,9	1,0	9,0			1003	1,20		133	7	11,0	0,170	44	67		<0,05	27	29	77		31	<10	
Valeur N1																25	1,2	90	45		0,4	37	100	276					
Valeur N2																50	2,4	180	90		0,8	74	200	552					

Valeur comprise entre N1 et N2  
Valeur supérieure ou égale à N2

Arrêté du 6 août 2006 - qualité des sédiments marins ou estuariens - niveaux de référence relatifs aux éléments traces



## CELLULE QUALITE DES EAUX LITTORALES

## POINTS SEDIMENTS

Saint Cyr : nouveau port des Lecques : 5

NOM DU PORT	DATE DU PRELEVEMENT	Hydrocarbures Polyaromatiques														P.C.B. congénère							PCB totaux	Organo-stanniques			
		natiques														µg/kg sec								µg/kg sec	TBT µg/kg sec	DBT µg/kg sec	MBT µg/kg sec
		acénaphthène	fluorène	phénanthrène	anthracène	fluoranthène	pyrène	benzo(a) anthracène	chrysène	benzo (b) fluoranthène	benzo (k) fluoranthène	benzo (a) pyrène	dibenzo (a,h) anthracène	benzo (g,h,i) pérylène	indeno (1,2,3,cd) pyrène	28	52	101	105	118	138	153					
St-Cyr Les Lecques	05/11/1999					137,8				39,5	17,1	37,1		45,3	14,3	0,01	1,79	2,98	1,36	3,43	4,22	4,56	2,50	35,88	210	320	330
St-Cyr Les Lecques	10/10/2002	<1	<1	5	<1	9	15	12	8	19	10	7	4	18	33	0,41	1,37	2,67		2,24	1,94	1,97	0,53		21	20	<10
St-Cyr Les Lecques	28/02/2005	<10	<10	20	<10	33	39	24	<15	27	15	29	<10	29	<15	0,40	0,14	2,49		2,27	2,36	1,85	0,88		188	137	142
St-Cyr Les Lecques	10/10/2007	<10	<10	22	<10	41	65	24	15	23	14	29	<10	22	26	0,38	0,16	1,80		0,66	1,79	1,78	0,64		87	100	64
Valeur N1																25	25	50		25	50	50	25	500			
Valeur N2																50	50	100		50	100	100	50	1000			